

# Aides exceptionnelles

**Les agents rencontrant des difficultés budgétaires peuvent solliciter une aide exceptionnelle de l'établissement par l'intermédiaire de l'assistante sociale des personnels.**

## Modalités d'attribution

Les aides et prêts exceptionnels sont attribués, sur proposition de l'assistant de service social des personnels, par la commission interne d'attribution des aides exceptionnelles composée de :

- Le Vice-Président Conditions de travail et climat social ;
- Le Directeur des Ressources Humaines ou son représentant ;
- L'assistant de service social des personnels ;
- Le responsable du CLASS ou le Directeur de la Vie Universitaire ;
- Un représentant syndical élu à la Commission Paritaire d'Établissement (CPE).

Les dossiers des agents sont présentés anonymement par l'assistante sociale et discutés par les membres de la commission afin d'arrêter le montant et les modalités de l'aide accordée, sous couvert d'une totale confidentialité.

Ordinairement, la commission se réunit une fois par mois.

La Commission d'attribution des aides exceptionnelles est régie par [un règlement intérieur](#) approuvé par le CA du 31 mars 2017.

## Formats de l'aide

Les aides exceptionnelles peuvent être accordées sous deux modalités, éventuellement cumulatives :

- **Une aide non remboursable** d'un montant plafond de 800 € ;
- **Un prêt à court terme sans intérêts** d'une durée maximale de 20 mois et d'un montant plafond de 1 500 €.

# Contact

**Audrey PORTAIL**, assistante sociale des personnels UCA

Tél. (04 73) 40 64 00

[audrey.portail@uca.fr](mailto:audrey.portail@uca.fr)

**L'assistante sociale reçoit les personnels sur rendez-vous** (prise de contact par mail ou téléphone). Elle assure également des permanences régulières sur les sites universitaires suivants :

- **Campus des Cézeaux** (Infirmierie / Service Santé au Travail, Maison de la Vie Étudiante) :
  - lundi de 13h30 à 16h
- **Site Carnot (3e étage)** :
  - jeudi de 9h à 12h

Règlement intérieur de la commission d'attribution des aides  
exceptionnelles  
21 mars 2018



TÉLÉCHARGER

**Assistante sociale des personnels UCA**

**Audrey PORTAIL**

Tél. (04 73) 40 64 00

[audrey.portail@uca.fr](mailto:audrey.portail@uca.fr)